

Bulletin Municipal

LE HAM



1er semestre 2014

MAIRIE de LE HAM

5, rue de la grotte, 53 250 Le Ham (Entrée par le parking de la salle socioculturelle).

Tél.: 02/43/03/97/07 - Fax : 02/43/03/97/23

Site : www.leham.mairie53.fr

Courriel : mairie.leham@wanadoo.fr



La nouvelle équipe municipale et moi-même tenons à vous remercier de nous avoir accordé votre confiance lors des élections du 23 mars dernier. L'occasion nous est donnée de travailler dans la continuité et de mettre en place des projets initiés par la municipalité précédente :

- Effacement des réseaux dans les rues Principale, de la Grotte et du Vieux Presbytère, avec des travaux qui ne couteront rien aux riverains mais qui assurément leur demanderont beaucoup de patience de septembre à décembre... Des difficultés de circulation seront à prévoir pour tous (habitants, entreprises et agriculteurs) mais le jeu en vaut la chandelle : de nouveaux candélabres seront installés, les réseaux d'eau, d'électricité et de communication seront modifiés pour un montant d'environ 86 000€ TTC. Ce montant est réduit au minimum de par la participation du Syndicat Général d'Electrification de la Mayenne, du SIVM et d'ERDF.

- Vous avez pu le constater : le nouveau terrain de football est agrandi grâce à une participation de la commune de 20 000€ HT. Ces travaux devraient permettre aux joueurs du club de s'entraîner dans de meilleures conditions et qui sait, peut-être en recruter de nouveaux ? Ils n'auraient pas pu être effectués sans l'aide des dirigeants du Sporting Club Hamois et de bénévoles, qu'ils en soient remerciés.

Je tiens à remercier les anciens membres du Conseil Municipal et en particulier M. Christian VALLEE, pour leur implication et leur dévouement. Certains ont œuvré pendant 13 années et je suis certaine qu'ils continueront à s'investir à nos côtés...

Avec le renouvellement du Conseil Municipal, de nouvelles idées fuseront notamment pour la gestion de la salle d'exposition, de l'étang de Bondi, et pour la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée de septembre. Les commissions ont été modifiées et ont chacune un vice-président chargé de suivre plus particulièrement certains dossiers. Vous en trouverez le détail dans ce bulletin. Des permanences sont assurées par les Adjoints (et Vice-présidents): M. Mickaël FORTIN le vendredi après-midi (chargé des finances, bâtiments communaux, des espaces verts), M. Sébastien RAGOT le samedi matin (chargé des affaires scolaires et ALSH, du recensement et des questions de Défense) et M. René TERTRE le mardi matin (chargé de la voirie et des différents réseaux : eau, assainissement, électricité...). La dernière Vice-présidente est Mme Cécilia CERREDO (chargée de la Communication, du CCAS et de la salle d'exposition). De nouveaux bénévoles ont accepté la tâche de siéger au côté de membres du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale et je leur en sais gré.

Merci à toutes les associations qui animent notre commune. Les membres du Comité des Fêtes s'investissent toujours autant, notamment pour assurer la restauration les jours de lâchers de poissons mais aussi pour la préparation de la fête du 15 août... La prochaine sera, sans aucun doute, aussi réussie que les précédentes.

Au cours de ce mandat, la nouvelle équipe municipale que j'ai l'honneur de diriger, mettra tout en œuvre pour défendre les intérêts de notre commune avec l'aide et le soutien de tous ses habitants.

Diane ROULAND

SOMMAIRE DU BULLETIN

Couverture : Aménagement du terrain de football communal

VIE MUNICIPALE... (Extraits des séances du Conseil Municipal) P3

VIE COMMUNALE..... P15

Ouverture Mairie / Vœux du Maire	P15
CCAS	P16
Nouveaux habitants / Etat civil	P17
Maisons fleuries	P18
Photo-mystère / à l'honneur	P19
Ecole	P20
Fête communale / Tarifs communaux	P21
Elections européennes	P22
Epicerie	P23

VIE QUOTIDIENNE..... P23

Déchèterie / Recensement militaire	P23
Calendrier des randonnées / à vendre	P24

VIE ASSOCIATIVE..... P24

CUMA / SCH	P24
------------	-----

VIE CULTURELLE..... P25

Point-lecture	P25
Expositions (1bis rue du Mont)	P25

Numéros utiles / Artisans et Commerçants
Calendrier des Manifestations

Troisième de couverture
Quatrième de couverture

Vie municipale

Séance du 28 janvier 2014

Etaient excusés : M.M. BRINDEAU et BRUSADELLI

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : à compter de la rentrée 2014 il est prévu un allègement théorique des journées de cours et l'ajout d'une demi-journée par semaine.



Une réunion a eu lieu à l'ex C.C.V le jeudi 23 janvier pour harmoniser les communes du territoire et proposer la mutualisation des moyens et donc la réduction des coûts. Les Maires, les secrétaires de Mairie, les représentants des parents d'élèves et les enseignants étaient conviés. L'idée de prévoir des TAP 3 fois 1 heure par semaine au Ham a été soulevée, sous réserve de l'accord du Conseil d'Ecole qui s'est de ce fait à nouveau réuni le lundi 27 janvier. La décision prise, en présence des représentants du R.P.I est la suivante :

Le Ham : 3 fois une heure de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) par semaine en fin de journée, de 15h30 à 16h30. La réforme impose la mise en place par les communes de ces temps d'activités, mais paradoxalement la présence des enfants n'est pas obligatoire : les enfants pourront quitter l'école à 15h30 tous les jours. Les jours d'activité retenus sont le lundi, mardi et jeudi ; le vendredi la garderie débuterait dès 15h30.

Les cours débuteraient à 8h45 pour se terminer tous les midis à 11h45, sauf le mercredi où les horaires sont prévus de 9h à 12h pour limiter le temps de récréation avant le car. Il n'est pas prévu de cantine et d'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi.

Cette réorganisation impose une révision des horaires de travail de certains agents, décision qui sera prise prochainement.

Loupfougères : le temps de TAP retenu est de 45 minutes par jour, 4 fois par semaine, en début d'après-midi. En effet, s'agissant de maternelles, l'emploi du temps doit être adapté au jeune âge des enfants. Les cours commenceraient tous les jours (y compris le mercredi) à 9 heures.

Ce système ne change rien au transport scolaire actuel.

TERRAIN DERRIERE LA SALLE SOCIOCULTURELLE : M. le Maire a reçu une demande de déclaration d'intention d'aliéner pour le bien situé dans le bourg, derrière la salle socioculturelle. Conformément aux négociations, le bien se décompose de la façon suivante :



Achat par la commune

Ex A n°447 = A 1128 pour 456 m² (5 € net le m²)

Ex H n° 519 = H 829 pour 79 m² (3.50 € net le m²)

Ex A n°447 + Ex H n°519 = H n°830 pour 850 m² au prix de 3.50 € net le m² **Total commune : 1385 m² pour un prix total de 5 531.50 €** (Surface globale : 5280 m²)

Le Conseil Municipal décide ☐ De faire valoir son droit de préemption sur les parcelles que la commune va acquérir. ☐ Renonce à son droit de préemption pour les autres parcelles ☐ Regrette ne pas avoir pu acquérir une plus grande surface de terrain derrière la salle socioculturelle mais précise que la commune ne pouvait entraver la vente d'une maison et de son terrain dans le bourg à un jeune couple.

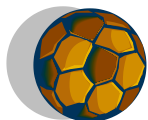
ETUDE DE CONTRAT DE MAINTENANCE

COPIEUR : ☐ La société REPRO CONSEIL fournit un appareil en location à la Mairie à raison de 69.92 € HT par mois (tarif fixe), avec une facturation au nombre de copies près et ce, pour une durée de 5 ans, soit 60 mois. ☐ A l'école, un appareil reconditionné sera mis à disposition gratuitement pour une durée de 3 ans, soit 36 mois.

☐ La société REPRO CONSEIL commercialise la marque exclusive KONICA MINOLTA et qu'un suivi permanent des pièces est assuré, contrairement à la société TOUILLER.

Etaient excusés : M.M. BRINDEAU, LEBLANC et THEBAULT

PRESENTATION DE PROJETS DE TRAVAUX TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRES : M. Christophe MEZIERE, Président du Sporting Club Hamois, présente un



projet d'aplanissement du second terrain de football. En cas d'accord de la commune, le club souhaiterait que les travaux débutent dès le printemps pour optimiser au mieux la saison de football. Il précise que le projet est motivé par deux raisons principales :

- Depuis le classement de l'équipe première en 1ère division, le terrain en question n'est plus adapté.

- En dépit des regroupements de clubs aux alentours, le S.C.H est actuellement en sureffectifs, d'où l'idée de créer une éventuelle quatrième équipe (vétérans ou séniors) afin de maintenir les joueurs, permettre à tous de jouer régulièrement (cas de l'équipe C notamment) et renforcer l'attractivité envers le club.

Le projet consiste donc pour le deuxième terrain en herbe :

- ☐ A le niveler (terrassement, drainage, déblais, remblais...).
- ☐ L'agrandir (90 m x 65 m au lieu des 85 m x 60 m actuels).
- ☐ L'éclairer en déplaçant l'éclairage du terrain d'honneur (inutile puisque les équipes ne peuvent s'entraîner dessus afin de préserver le terrain pour les jours de matchs) sur ce second terrain ; l'éclairage d'une moitié étant suffisante.

Concernant le financement, il est proposé que :

☐ La commune se porte maître d'ouvrage et prend en charge les travaux à hauteur de 20 000 € HT maximum, étant entendu qu'aucun dépassement de devis, ni aucune dépense complémentaire ne seront pris en charge par la commune ;

☐ une convention soit signée ;

☐ concernant la T.V.A, l'association se propose de prendre en charge la T.V.A non récupérée par la commune (différence entre la T.V.A (20 %) et les 15.761% perçus par la commune l'année N+1).

Modalités :

Etablissement d'une convention avec l'association Sporting Club Hamois dont les principales clauses sont les suivantes :

Prise en charge par le club :

- ☐ Déplacement et remise en place des rambardes autour du terrain
- ☐ Déplacement et remise en place des buts
- ☐ Réimplantation du terrain
- ☐ Frais de déplacement de l'éclairage
- ☐ Tous frais divers supplémentaires liés au projet

Engagement de la commune :

☐ Prendre en charge les travaux à hauteur de 20 000 € H.T. maximum, le reste étant à la charge du S.C.H. L'assemblée décide :

☐ De retenir, parmi les 3 devis proposés celui de la S.A.R.L PELTIER d'un montant H.T de 17998 €, soit 21597.60 € T.T.C. ;

☐ D'établir une convention avec le Sporting Club Hamois ;

☐ Retient la proposition du club concernant la T.V.A : la différence sera déduite de la prochaine subvention ;

☐ Sollicite le Conseil Général pour une aide de 15 % du montant H.T des travaux dans le cadre de son programme « Equipements sportifs et socio-éducatifs » ;

☐ Pose une réserve : le Conseil Municipal lance administrativement le projet ; toutefois veut laisser la nouvelle municipalité libre d'y donner suite ou non, auquel cas les protagonistes seront informés en temps utile. (En cas de poursuite des travaux, ces derniers devront être engagés avant le 31 décembre 2014).

Enfin, concernant le projet de création d'un « club-house », ce dernier est reporté selon le souhait du Président de l'association, le temps d'affiner le dossier.



BUDGET COMMUNE – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2013 : Résultat cumulé : 158 790.92 €

	Section fonctionnement :	Section investissement :
Dépenses	308 202.20€	86 273.65€
Recettes	352 487.94 €	133 279.39€
Résultat exercice 2013	44 285.74 €	- 47 005.74€
Résultat de clôture 2013	169 918.82 €	- 11 127.90 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014:

Comité des Fêtes du Ham	1 624 €
CCAS	1 623 €
ADMR Le Horps et Villaines-La-Juhel	118 € (LH) + 37 € (V) +1042 € (secrétariat)
S.C.H (déduction traceuse terrain de football)	559.56 €
Amicale Laïque (Le Ham)	499 €
Coopérative scolaire	389 €
Société de chasse « Saint Hubert »	306 €
Anciens combattants et AFN	216 €
Club des Bruyères (Le Ham)	216 €
G.V.H.	216 €
Société de pêche « La Gaule Ribayenne	200 €
Télé Proton	111 €
A.S.I. (Banque alimentaire)	108 €
Nuisibles	75 €
Office de tourisme	50 €
Vaincre la mucoviscidose (Villaines-La-Juhel)	40 €
Prévention Routière	28 €
TOTAL	7 457.56 €

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T) :



Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires applicable à compter de septembre 2014, une modification de l'emploi du temps de l'adjoint technique de 2^{ème} classe est à prévoir, en particulier le mercredi (garderie le matin de 7 h 45 à 8 h 50, puis de 12 h à 12 h 30), plus la gestion des TAP. Il est octroyé une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T).

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE : M. VALLEE a rencontré les agents communaux afin de faire le point sur les fiches de poste de chacun et de laisser le plus de renseignements possibles à la municipalité suivante. Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires du poste d'Adjoint : 34h50 hebdomadaires (annualisées) au lieu de 33h80 actuellement, pour le 1er septembre.

ENQUETE PUBLIQUE PORTION DE CHEMIN LE BAS CHERANCE LANCEE ET VENTE D'UNE PARTIE DE TAILLIS AU BAS CHERANCE A M.ATTHAR : vente par la commune d'une partie du taillis cadastré C305 à M.ATTHAR à raison de 0.27 € le m² (identique au prix d'achat par la commune soit 133 €).



ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2014 C.C.M.A : Le montant à verser à la communauté de communes est de 12 636.12 € (7 841 € dans le cadre du passage à la Taxe Professionnelle Unifiée et 4 795.12€ dans le cadre du transfert de la compétence « Accueil de Loisirs »).

Séance du 18 mars

Etait excusé : M. BRUSADELLI

VOTE DES 3 TAUX D'IMPOSITION 2014 : maintenus

Taxe habitation : 16.82 % ; Taxe foncière bâti : 27.04 % ; Taxe foncière non-bâti : 54.62 %. Le produit attendu s'élève à 173 379 €.



AFFECTATION DES RESULTATS : pour le budget 2014.

C / 1068 : (excédent de fonctionnement capitalisé) : 45 405.84 €
C / 002 : (résultat de fonctionnement reporté) : 124 512.98€
C / 001 : (résultat d'investissement reporté) : - 11 127.90€

VOTE DU BUDGET 2014 COMMUNE : au chapitre, il s'équilibre en dépenses et en recettes Reprise des restes à réaliser en dépenses : 34 277.94€

Section FONCTIONNEMENT

453 755 €

Section INVESTISSEMENT

238 178 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 LOTISSEMENT « CLOS DE L'ORME » :

Section INVESTISSEMENT

33 674.18€

Section FONCTIONNEMENT

33 674.18 €

ABANDON DU DROIT DE PREEMPTION présentée par Maître Gilles LERAY, Notaire à Villaines-La-Juhel, pour des parcelles situées dans le bourg cadastrées H n°268, 327 et 369 d'une contenance totale de 240 m² (Consorts Arter).

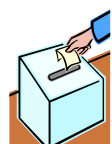


L'ancien Conseil (absent : M. Brusadelli) et la secrétaire.

Séance du 28 mars : installation du CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christian VALLEE, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions :

BRUSADELLI Danielle	142 voix	CERREDO Cécilia	137 voix
FORTIN Mickaël	142 voix	JEANNEAU Jeannine	131 voix
LANOE Vincent	135 voix	RAGOT Sébastien	163 voix
RICHARD Nicolas	151 voix	ROULAND Diane	157 voix
TERTRE René	137 voix	TRILLARD Magalie	133 voix
		VALLEE Yvette	134 voix



M. RICHARD est désigné secrétaire (le plus jeune). Madame Danielle BRUSADELLI, doyenne des membres du Conseil Municipal, a ensuite pris la présidence de la séance. 2 assesseurs sont nommés : Mme Yvette VALLEE (la 2ème plus âgée) ; Mme Magalie TRILLARD (la 2ème plus jeune).

ELECTION DU MAIRE

Mme ROULAND Diane a été proclamée Maire. Elle prend la présidence de la séance.

ELECTION DU 1er ADJOINT

M. Mickael FORTIN, a été élu 1er Adjoint.

ELECTION DU 2ème ADJOINT

M. Sébastien RAGOT a été élu 2ème Adjoint.

ELECTION DU 3ème ADJOINT

Monsieur René TERTRE a été élu 3ème Adjoint.



Votre nouveau conseil municipal

1^{er} plan le Maire et les adjoints :

R.TERTRE - M.FORTIN - D.ROULAND - S.RAGOT ;

Arrière-plan (de gauche à droite) :

J.JEANNEAU - N.RICHARD - M.TRILLARD - V. LANOE –

Y. VALLEE - C.CERREDO et D.BRUSADELLI



Vous trouverez des informations sur vos élus sur le site Internet de la Mairie.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (CCMA) :
Diane ROULAND (titulaire), Mickaël FORTIN (suppléant).

Séance du 8 avril

DOTATIONS D'ETAT – Les dotations d'Etat pour la commune sont publiées. La somme allouée en 2014 s'élève à 59 916 € (63 218 € en 2013), soit une diminution de 5.51 %. La diminution est inquiétante pour la pérennité budgétaire et n'est qu'un début, comme le prévoit l'Association des Maires de France. En effet, une baisse très importante des dotations est prévue en 2015 (10 %), pour aller jusqu'à quasiment 25 % en 2017 ».

Mme le Maire propose de créer des commissions de travail, et propose d'élire un vice-président qui pourra diriger chaque commission.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - FINANCES



Diane ROULAND

Mickaël FORTIN (Vice-président, Adjoint en charge des finances)

Yvette VALLÉE

Suppléants *Cécilia CERREDO, Magalie TRILLARD et Nicolas RICHARD*



DESIGNATION DE DELEGUES AU S.I.V.M LE HORPS

Sont élus titulaires : René TERTRE, Adjoint en charge de la Voirie et Nicolas RICHARD. Sont élus suppléants : Mickaël FORTIN et Yvette VALLÉE

CORRESPONDANT DÉFENSE : M. Sébastien RAGOT

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D) Les commissaires sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques selon plusieurs critères sur une liste de contribuables en nombre double. Présidente : D. ROULAND. Sont proposés :

Délégués titulaires : Michel LE RICHOMME (Hors commune), Mickaël FORTIN (propriétaire de Bois) Rémi DELAURIERE, Vincent LANOE, Roland BRINDEAU, Pascal CREUSIER, Sébastien ROCHER, Éric FOUCAULT, Patricia DOUILLET, Joël LEBLANC, Christian VALLÉE.

Délégués suppléants : Daniel BRINDEAU (Hors commune), Claude RONCIN (bois), Jean-Michel RENARD, Jean-Marc BRINDEAU, Michel HUBERT, Jackie LEDAIN, Patrick BLANC, Olivier THÉBAULT, René TERTRE, Christian MEUNIER, Maryvonne SALIN et Jacky HOULBERT.

La liste définitive sera communiquée à l'occasion d'une prochaine séance.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)



Diane ROULAND, Danielle BRUSADELLI, Cécilia CERREDO, Vincent LANOË et René TERTRE.

Madame le Maire propose de nommer comme les personnes suivantes : Monique RENARD, Léandre LELOUP, Denise RONCIN et Mireille FORTIN

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Déléguée des élus : Cécilia CERREDO ; Déléguée des agents : Dany FLÉCHARD

COMMISSION ENFANCE / JEUNESSE (R.P.I) et A.L.S.H



Diane ROULAND

Sébastien RAGOT au Conseil d'Ecole, Vice-président et Adjoint en charge des affaires scolaires et ALSH

Danielle BRUSADELLI, suppléante au Conseil d'École

Jeannine JEANNEAU, déléguée à l'Accueil de Loisirs, référente jeunesse

Et Magalie TRILLARD, suppléante

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, LOISIRS, COMMUNICATION (maisons fleuries, bulletin, site internet, Office de Tourisme) Cécilia CERREDO vice-présidente.

Diane ROULAND

Cécilia CERREDO, Vice-présidente, responsable du Bulletin municipal et déléguée à l'Office du tourisme

Jeannine JEANNEAU

Magalie TRILLARD (responsable des Maisons fleuries)

Suppléante : Yvette VALLÉE (responsable des relations avec les associations)



COMMISSION VOIRIE – RESEAUX-TELECOMMUNICATIONS

Diane ROULAND

René TERTRE Vice-président (S.I.V.M, S.D.E.G.M, sécurité routière).

Nicolas RICHARD : S.I.V.M et responsable des illuminations

Sébastien RAGOT

Suppléants : M. FORTIN (S.I.V.M), Y. VALLÉE (S.I.V.M) et V. LANOË (S.D.E.G.M)

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX – CIMETIERE- ETANG -ESPACES VERTS

Diane ROULAND

Mickael FORTIN Vice-président

Nicolas RICHARD

Sébastien RAGOT

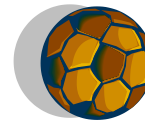
Responsable du cimetière : René TERTRE

Responsable de l'étang : Vincent LANOË

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : Article 1 : Madame Le Maire est chargée : (1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ; (2°) De procéder, dans la limite de 10 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ; (3°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 4 000 € H.T.; (4°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; (5°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; (6°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; (7°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions. (8°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux (dans la limite de 15 000 € par sinistre). Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à subdéléguer la signature de ses délégations aux adjoints.

DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS : Voir site internet de la Mairie.

TRAVAUX AU 2ème TERRAIN DE FOOTBALL : Montant maximum des travaux financés par la commune : 20 000 € H.T, soit 24 000 € T.T.C (à ne pas dépasser, ces travaux ajoutés à ceux du projet d'enfouissement des réseaux dépassant les 100 000 € pour l'année 2014). TVA prise en charge par le club : 847.80 € déduits de la prochaine subvention.



VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS : pour le Maire 646.25 € brut mensuel ; pour les 3 adjoints : partage en trois des indemnités qui seraient allouées à 2 adjoints soit 167.26 € par adjoint.



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : *Les communes n'ont pas été avisées d'un courrier de parents d'élèves et les résultats de ce « sondage » ne sont pas connus à ce jour.

*Le contexte est le suivant : 1 heure d'activités à la charge de la commune et à prévoir chaque jour, sauf le mercredi. Le reste du temps sera occupé en garderie.

Le mercredi matin sera travaillé en plus et une garderie est prévue le matin aux horaires habituels (7h45 – 8h50) et le midi de 12h à 12h30, ce qui oblige l'agent chargé de la garderie à revenir pour une demi-heure.

La mise en place de la cantine le midi et l'accueil périscolaire (de la compétence CCMA) alourdirait considérablement les charges de la commune, sachant que des frais supplémentaires sont d'ores et déjà à prévoir, telle l'augmentation du temps de travail de l'agent chargé de la garderie (Mme BLANC qui passerait de 33 h 80 à 34 h 50 à la rentrée) et le recrutement éventuel d'une personne chargée de seconder Mme BLANC pendant les heures de T.A.P.

*Enfin, la mise en place de services supplémentaires pourrait induire également pour les familles des charges supplémentaires (participation aux frais) ; les recettes actuelles étant quasiment nulles (8 € de garderie par an et par enfant).

ETANG DE BONDI : Ouverture le 21 avril 2014. Mme le Maire précise qu'elle a demandé l'installation de traverses à la place de la chaîne (accès à l'étang) et que le bois a été fourni par M. Olivier THEBAULT. Les commandes de poisson seront assurées par M. Vincent LANOE. Un accès sera réservé aux pompiers autour de l'étang les jours de lâchers.



GARDIENNAGE DE L'EGLISE : Nous remercions M. Roland BLANC qui continue d'assurer le gardiennage.

EFFACEMENT DES RESEAUX : un projet d'effacement des réseaux est en cours et un emprunt d'environ 60 000 € minimum est à prévoir. Une réunion avec le SDEGM (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Mayenne), le S.I.V.M et les différents acteurs du projet est prévue à la Mairie. Le coût à charge de la commune est estimé à environ 86 000 €, cette dernière n'ayant qu'à supporter l'enfouissement du réseau France Télécom et des candélabres. La basse et moyenne tension seront prises en charge par ERDF et S.D.E.G.M.



Séance du 20 mai

Mme ROULAND fait part des principaux axes de travail pour les 2 ans à venir, étudiés avec les adjoints, à savoir :

↳ Entretien des bâtiments existants (sécurité, mises aux normes)

↳ Amélioration de l'existant : installation d'une V.M.C (ventilation mécanique contrôlée) à l'école, parking derrière la salle socioculturelle...

↳ Amélioration de l'image de la commune : effacer des réseaux, faire vivre la salle d'exposition, illuminations de Noël (matériel vieillissant, location éventuelle de motifs...).

Elle demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la question et d'apporter des suggestions éventuelles.

EFFACEMENT DES RESEAUX : ↳ M.BRUNET (S.D.E.G.M), M.DUJARRIER (S.I.V.M Le Horps) et M.THOMAS (Santerne), le Maire et 2 adjoints se sont réunis au sujet du projet d'effacement des réseaux (rue du Pont d'Aisne ; rue de la Grotte et rue du Vieux Presbytère). Pour mémoire, ERDF prend en charge la



H.T.A (ligne à Haute Tension), le S.D.E.G.M profite des travaux et prend en charge la Basse Tension et le S.I.V.M. finance le changement des conduites d'eau. Reste à la charge de la commune : l'effacement du réseau France Télécom et l'éclairage public (candélabres).

↳ Estimation sommaire des travaux :

Réseaux de télécommunications : Il est rappelé que la commune avait fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures (séance du 21 mai 2013) et qu'à ce titre, elle est éligible au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. (F.C.T.V.A.). L'estimation a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication déduction faite de la participation du S.D.E.G.M (20 %)

Estimation TTC des travaux de génie civil (frais de maîtrise d'œuvre inclus)	TVA (20 %)	Prise en charge du SDEGM 20 % de l'estimation H.T	Participation commune (travaux infrastructure et communication électronique)
46 810€	7 802€	7 802€	39 008 €

Eclairage public lié à l'effacement :

Estimation H.T des travaux (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	Prise en charge du SDEGM	Participation de la commune
38 600 €	9 650 €	28 950 €

↳ Le S.D.E.G.M finance cette opération à hauteur de 25 % du montant H.T. La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que le F.C.T.V.A seront pris en charge et récupérés par le S.D.E.G.M.

L'assemblée délibère et :

↳ Approuve le projet et choisit de contribuer aux financements proposés;

↳ Signale qu'une borne incendie sera à changer (situé au carrefour de la rue du Pont d'Aisne-rue Principale à la rue de la Grotte) et qu'un autre sera à déplacer (au niveau de l'école) pour un coût d'environ 1 500 € chaque, à charge de la commune.

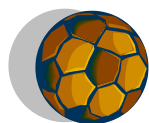
Le début des travaux est prévu pour septembre – octobre (les conseillers présents ont alerté M.BRUNET, pour la période d'ensilage et pour le transport scolaire).

↳ **Concernant les candélabres :** L'espacement est de 30 mètres. Une date est fixée pour le choix ; le nombre n'est pas déterminé, mais l'assemblée en prévoit plusieurs dans la rue du Presbytère, pour l'éclairage autour de la salle socioculturelle. Reste à déterminer le nombre de prises pour les illuminations de Noël (200€ l'unité). Des précisions tarifaires seront donc apportées ultérieurement. Mme le Maire conclut en indiquant que la pose d'une horloge astronomique peut s'avérer intéressante, pour la fête du 15 août et la nuit de Noël, et l'éclairage au cours des saisons.

EMPRUNT : le taux d'endettement est correct par rapport aux autres communes et ↳ Le Prêt pour la Mairie se terminera fin 2016 ↳ Le Prêt pour la salle d'exposition se terminera quant à lui fin 2020. En vue de contracter un emprunt de 70 000 € pour le financement des travaux d'effacement des réseaux, Mmes ROULAND, VALLEE et M. FORTIN se sont réunis pour étudier 4 propositions. Après avoir présenté les offres, la commission propose son choix : le Crédit Agricole, sur 10 ans, soit un remboursement de 1 992.02 € par trimestre, au taux fixe de 2.59 %. La commission finances souhaite pallier à d'éventuelles dépenses imprévues et conserver une capacité d'autofinancement raisonnable.



TRAVAUX AU SECOND TERRAIN DE FOOTBALL * L'entreprise PELTIER est intervenue pour les travaux et le devis est moins important que prévu.



* Une proposition a été faite par le Club Hamois (S.C.H.) en accord avec Mme ROULAND ; à savoir de prendre en charge une partie de l'électricité pour arriver aux 20 000 € H.T. convenus.

* La subvention du Conseil Général est accordée.

* Il est rappelé que la commune est remboursée d'une partie de la T.V.A sur les travaux d'investissement de l'année n-1 à hauteur de 15,761 % soit sur les 20 000 € = 3 152,20 €. Reste à charge une TVA pour la commune 4.239 %. Soit sur 20 000 € = 847,80 €. Le S.C.H se propose de la prendre en charge.

A la demande du club pour l'ensemencement de la pelouse fin juin, la décision est plutôt de réaliser le semis en fin d'année, pour ne pas avoir à faire face à des problèmes d'arrosage cet été.



L'ETANG DE BONDI est ouvert depuis le 21 avril 2014 et la vente des cartes étant en progression : le plafond de la régie tenue par Mme Nelly GILET sera augmenté à 2000€. Des panneaux « stationnement interdit » ont été installés à l'étang (accès pompiers) et au stade. M. LANOE propose une nouvelle pisciculture ayant des tarifs de poissons intéressants, avec une pesée systématique à la livraison. Une journée de pêche sera offerte à qui pêchera la truite « Albinos ». Les bénévoles du Comité des Fêtes assurent la buvette tous les jours de lâchers.

CONTINGENT INCENDIE Il s'agit d'une dépense obligatoire qui dépend du nombre d'habitants et du potentiel financier de la commune. A compter de 2014, c'est la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs qui avance les sommes pour les communes (7 702,98€).

PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE AGENT D'ENTRETIEN : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2014 pour Mme BARBIER.



ECOLE : TRAVAUX – RYTHMES SCOLAIRES-CANTINE : Il a été constaté un dégât électrique à l'école. Concernant la cantine du Ham, Mme Barbier entame une réflexion pour l'utilisation de produits issus de l'agriculture bio dans les repas, avec l'aide du Pays de la Haute Mayenne.

CHEMIN RURAL DES TERRIERS : dans le cadre des aménagements de sentiers de randonnées, le Conseil Général envisage de faire une liaison autre que par la route, entre les chemins de randonnée du Ham avec la commune d'Hardanges et le terrain militaire par le biais d'échanges au lieu-dit du « Terrier », sous réserve d'un accord avec la propriétaire. Le chemin en question étant inscrit au P.D.I.P.R. (Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées), il convient de prévoir un itinéraire de substitution. La difficulté réside dans le fait que ce chemin appartient à la commune du Ham, et en partie à la commune d'Hardanges. Le dossier est en cours d'étude au Conseil Général, lequel informera la commune de la répartition éventuelle des frais.



EXPOSITION DU 15 AOUT : M. Michel GUET exposera *Facturation à 40 € la semaine. *Vernissage et publicité assurés par la commune *Les permanences seraient assurées par M. GUET.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ERDF et ORANGE : E.R.D.F 195 €. ORANGE : 347.27 €. Bilan de l'éclairage public : 1198,50 € d'entretien du réseau électrique sont à prévoir pour 2014 (entretien par le S.D.E.G.M depuis le 1er janvier 2014), sachant que le réseau comprend 40 points lumineux et 3 armoires, à vérifier tous les ans.

PROJET EOLIEN SOCIETE NEOEN : Un projet de la société NEOEN d'implanter des éoliennes sur notre territoire, celui de Villaines-La-Juhel et de Crennes-Sur-Fraubée (situé dans la zone de développement éolien). Si l'adhésion des propriétaires est confirmée, une présentation de la société NEOEN et du projet pourra être faite au Conseil Municipal (carte disponible en Mairie).



SYNDICAT MIXTE EAU POTABLE C.C.M.A : Mme le Maire a proposé René TERTRE, Nicolas RICHARD, titulaires. Elle-même et Mickael FORTIN seront suppléants au syndicat mixte d'eau potable à la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs ; (délibération C.C.M.A. du 29 avril 2014).

APPEL AU BENEVOLAT COMITE DES FETES pour la préparation des différentes manifestations, en particulier pour la fête 15 août.

VOIRIE La commission voirie prévoit établir un diagnostic le 14 juin. Madame le Maire précise que 11 330 € ont été dépensés par la CCMA pour l'entretien des routes en 2013, (aucun frais pour l'année 2012.)



ACCUEIL DE LOISIRS 2014 : la C.C.M.A est compétente en la matière depuis le 1er janvier 2014. L'équipe d'animation (recrutée par la commune en fin d'année dernière) sera rémunérée par la Communauté de Communes. Elle est composée de 4 animatrices titulaires BAFA et d'une stagiaire.

DES DEGRADATIONS ont été constatées à l'étang de Bondi et au stade (effraction). Deux plaintes ont été déposées à la gendarmerie.

Séance du 1^{er} juillet

ENQUETE PUBLIQUE LE BAS CHERANCE :

L'enquête publique s'est déroulée du 26 mai au 14 juin 2014 ; le commissaire enquêteur, M.PÉTRON a remis son rapport et ses conclusions. Il en résulte un avis favorable avec 2 réserves : 1) que l'acte de vente contienne une clause de servitude de passage au bénéfice de la parcelle qui se situe derrière la maison de M.PAPILLIER, riverain. 2) Que les opérations d'arpentage et de bornage en cours soient achevées. Il est décidé de fixer un prix de vente au m² à 0.62 € soit un total de 388,74 € pour 627 m² et :

- * la servitude sera instaurée en faveur de M. PAPILLIER, de son vivant.
- * il ne sera installé ni portail, ni clôture sur ladite portion de chemin.
- * les frais de bornage et de Notaire sont à la charge de l'acheteur.



INTÉGRATION DE CHEMINS RURAUX DANS LE PATRIMOINE COMMUNE :

Suite à une mise à jour cadastrale, il s'avère que certains chemins ruraux pourraient être intégrés dans le domaine public et non plus privé de la commune.

Avantages du transfert : Les chemins n'auraient plus de références, le plan en serait d'autant plus clarifié. La commune n'aurait plus à payer les taxes foncières qui s'y rapportent. Inconvénients : Les chemins du domaine public sont inaliénables, en revanche il y a une obligation d'entretien ; ce qui signifie que l'entretien des dites parcelles actuellement assuré par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs serait à charge de la commune. Intégration dans le domaine public : 1 voix - Laisser dans le domaine privé : 10.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DANS LE BOURG :



M. et Mme George MILLER demeurant 1 rue Principale demande l'achat, la location ou la mise à disposition de la parcelle H359 de 65 m² en herbe jouxtant leur propriété. Il est décidé de mettre à disposition gratuitement la parcelle mais de ne pas autoriser la pose d'une clôture souhaitant que cet endroit placé au centre du bourg garde un aspect naturel et accueillant (le règlement impose que les clôtures soient doublées d'une haie ou d'un mur, ce qui induit une pérennité).

CONVENTIONS ASSOCIATIONS : Suite à la nécessité de mettre à jour les conventions au fur et à mesure de la nomination de nouveaux présidents d'associations, l'assemblée autorise Mme le Maire à les signer, sachant que celles signées précédemment par M. VALLEE restent valables.

MOTION DE SOUTIEN : Adoption de la motion de soutien proposée par l'Association des Maires de France afin d'interpeller le gouvernement sur les baisses massives de dotations.

REGIES : Régie copies, télécopies, salle expo, cellule réfrigérante : Augmentation du montant d'encaisse actuel fixé à 200 € pour le mettre à 500 €. Régie à fermer pour l'étang de Bondi : Maurice BARREAU, garde pêche particulier souhaite arrêter sa fonction, et par conséquent la régie sera fermée. Régie Point Lecture : Suite au décès de M. BRUSADELLI, titulaire, il faut nommer un nouveau régisseur. Mme Nicole RAISON est suppléante. Un point est fait sur la fréquentation du point lecture, qui peine à décoller. Il est décidé : * De fermer la régie * Compte tenu de la faible fréquentation des lieux, d'acheter une clé USB et de proposer aux usagers de se rendre à la Mairie pour imprimer les documents, au tarif copies. *De lancer un appel à bénévoles pour la tenue du Point Lecture.



EFFACEMENT DES RESEAUX : Une réunion de coordination a eue lieu vendredi 27 juin pour le projet d'effacement des réseaux. Il en résulte que : * Les travaux débiteront en septembre. Concernant les ensilages, des arrangements devront être trouvés par les agriculteurs. 4 mois de travaux sont à prévoir, avec une fin des travaux probable le 19 décembre 2014. * Une réunion est programmée à laquelle seront conviés les représentants de l'Agence Technique Territoriale et du service transports au Conseil Général. *Il est prévu le déplacement du compteur électrique situé auprès de la salle socioculturelle pour libérer l'espace et faciliter de futurs aménagements. *Le candélabre sur le parking serait remplacé et il est prévu d'en installer au coin de l'école, ceci afin d'améliorer l'éclairage du parking.



FETE DU 15 AOUT : La municipalité prenait en charge le feu d'artifice le jour du 15 août depuis 2010. Le coût en 2013 était de 1 150 € (société SN PYROTECHNIC à Montsûrs). Un devis pour 2014 de 1 150 € a été établi et accepté. Le feu sera tiré sur le terrain de M. Patrice DUVAL (il le prête gracieusement).

MISES A JOUR RPI : Tarif garderie : fixé à 15 € par an pour le 1er enfant, 10 € par enfant supplémentaire. La garderie fermera ses portes à 18 heures le vendredi au Ham et à Loupfougères (contre 18h30 ce jour). Repas cantine : Fixé à 2.50 € l'unité. Tarif adultes inchangé (3.70 €). Transports scolaires : Remboursement intégral de la carte de transport scolaire aux enfants du RPI fréquentant l'école de Loupfougères (1 805 € versés en 2013). Cantine et A.L.SH Villaines-La-Juhel du mercredi (nouveau compte tenu de la réforme des rythmes) : Participation de la commune et des familles au transport vers la cantine et l'A.L S.H de Villaines-La-Juhel le mercredi. Tarifs non connus à ce jour. Règlement du RPI et Convention de répartition des frais du RPI modifiés. **Temps d'Activités Périscolaires:** Equipe d'encadrement des enfants en concertation avec Loupfougères ➤ l'agent chargé de la garderie à Loupfougères pourrait intervenir ¾ d'heure pendant le Temps d'Activité Périscolaire et soulager ainsi Mme BLANC (lundi, mardi et jeudi de 15h30 jusqu'à 16h15 seulement, pour lui permettre d'être de retour en poste à Loupfougères à 16h30 pour la garderie). ➤Mme BARBIER a accepté d'animer occasionnellement des ateliers cuisine et sera rémunérée en heures complémentaires et/ou supplémentaires. ➤M. BRINDEAU pourra être amené à remplacer occasionnellement les agents en service. Autant que possible, les activités en extérieur seront privilégiées (météo). Lire et Faire lire : Il sera fait appel à l'association « Lire et Faire Lire » pendant le temps de TAP. Il est proposé de lancer un appel à bénévoles pour renforcer l'équipe en place actuellement (D. BRUSADELLI, Y. VALLEE et M-O. BARBIER). Des bénévoles interviendront pour faire de la peinture, de l'anglais et de la couture lors de ces TAP (C. CERREDO, J. JEANNEAU).

Si vous êtes intéressés pour faire une animation, contactez M. RAGOT à la Mairie.



REPARTITION DES PRIMES MAISONS FLEURIES 2014 : La commission s'est réunie fin juin afin de répartir les primes des maisons fleuries : 330 € en tout.

FONDS DE COMPENSATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL : Le FPIC était versé avant la fusion à la zone sud (ex C.C.V), laquelle conservait les fonds, contrairement à la zone nord (C.C.M.A) qui redistribuait le solde aux communes adhérentes. Compte tenu

de la fusion, le Conseil Communautaire a décidé pour 2014 de reverser la totalité des sommes aux communes, soit pour le Ham 4 920 € en recettes.

VERIFICATIONS PERIODIQUES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC : Mme le Maire informe qu'elle a retenu : * la société Socotec pour le Gaz et les vérifications thermiques pour 204 € HT soit 244,80 € T.T.C * La société Apave pour les vérifications électriques, équipements sportifs, alarme incendie pour 1 145,81 HT soit 1 374,97€ T.T.C. Soit un coût total annuel T.T.C hors révisions, hors missions complémentaires de 1 619,77 €.

DIVERS

* Terrain de football : travaux terminés. Facture entreprise PELTIER : 13 198,40 H.T soit 15 838,08 € T.T.C

* Travaux de mises aux normes électriques à l'école (3 872,42 € T.T.C) et VMC (environ 450 € H.T), entreprise BREHIN.

* Vestiaires suite cambriolages (devis entreprise RAYON pour 387,60€).

**L'ancien photocopieur de l'école sera mis à disposition des associations dans le Point Lecture.*

**La Mairie sera fermée au public les jeudis et vendredis matin qui suivent les réunions de Conseil Municipal.*

Séance du 11 juillet

Etait excusé : N. RICHARD

PREPARATION DE L'ELECTION D'UN SENATEUR EN MAYENNE : Compte tenu de la démission de Monsieur Jean ARTHUIS de son mandat, les Conseils Municipaux sont tenus de se réunir ce jour. Pour la commune, un délégué titulaire et 3 suppléants doivent être élus pour constituer le collège électoral. (L'élection avec scrutin majoritaire à deux tours se tiendra le dimanche 28 septembre 2014 à LAVAL).
Election du délégué titulaire : Mme ROULAND
Election des délégués suppléants : Messieurs FORTIN, RAGOT et TERTRE.



CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'A.L.S.H.DE VILLAINES-LA-JUHEL : Il avait été demandé à la commune de Villaines-La-Juhel s'il serait possible d'accueillir à la cantine et à l'Accueil de Loisirs, les enfants du RPI qui n'auraient pas de solution de garde le mercredi après-midi. La commune de Villaines-La-Juhel autorise l'accès à son Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi après-midi « Lilas Plage » aux enfants hamois ; en contrepartie elle demande à la commune une somme de 10 € par enfant et par mercredi. Ceci correspond au déficit moyen par enfant pour une demi-journée d'accueil, repas compris. Les tarifs pour les enfants hamois seront identiques à ceux de Villaines-La-Juhel.



A titre indicatif, les tarifs pour l'année scolaire 2014-2015 sont les suivants :

⇒ Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants de VILLAINES LA JUHEL et ceux des communes extérieures conventionnées, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL				TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS	TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE SANS REPAS
Inférieur	ou égal	à	599.99	6.50 €	4.50 €
	de		600.00	6.75 €	4.75 €
Supérieur		à	900.00	7.00 €	5.00 €
+ 10 % de réduction pour les familles de 3 enfants et plus					

Il est précisé qu'à ce jour le nombre d'enfants concernés n'est pas connu.

VENTE D'HERBE 2014 ET VERSEMENT A L'ASSOCIATION « BENIN VI BIBI » : le Maire propose de vendre l'herbe des parcelles H707, H738 et H805 situées dans le bourg. La somme de 120 euros sera reversée à l'association « Bénin Vi Bibi ».

DIVERSES INFORMATIONS

Cimetière : la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon arrivera à son terme en fin d'année.

Candélabres : Madame le Maire établit un résumé de la visite au « show-room » : les anciens mâts seront conservés par la commune. L'éclairage sera intermédiaire entre le jaune et le blanc et les embouts électriques pour les guirlandes seront intégrés, avec raccordement extérieur impossible.

Des expositions seront organisées :



- Du 25 août au 5 septembre (à confirmer) : Biodiversité en Mayenne

- Du 18 au 25 octobre : Mme Gabrielle PEREZ, ancienne institutrice de Loupfougères.

Mme CERREDO informe qu'elle a fait part de l'existence de la salle d'exposition à la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et que des plaquettes publicitaires seront largement transmises.

La salle sera disponible pour des vins d'honneur, spectacles ou animations artistiques quand elle ne sera pas réservée pour les expositions.

Vie communale

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

LUNDI	9h - 12h	fermée
MARDI	9h - 12h	14h - 17h
JEUDI	9h - 12h	fermée
VENDREDI	9h - 12h	14h - 17h
SAMEDI	9h - 12h	

VŒUX DU MAIRE



Voici des extraits du discours de M. VALLEE aux vœux du Maire :

[...] C'est en 2001 que j'ai pris les fonctions de Maire. Pendant ces 13 années, il y a eu beaucoup de réalisations. Une des plus longues a été de terminer la 3^{ème} tranche de l'échange multilatéral qui était bloqué depuis 20 ans. Une des plus importantes a été la réalisation de la Mairie et la création d'un nouveau local pour la garderie avec l'installation d'une pompe à chaleur pour alimenter l'école, la Mairie et le Point lecture. Route d'Hardanges, nous avons réalisé l'implantation du lotissement du Clos de l'Orme qui répond aux demandes de construction. La salle socio-culturelle a été

renovée : isolation extérieure, remplacement des radiateurs, fenêtres, rénovation de la toiture, peintures extérieures et intérieures ; autant de travaux qui ont contribué à l'amélioration du confort des usagers.

Le lavoir communal a été restauré, à l'ancienne. Le Presbytère qui appartenait au S.I.V.O.M. du Horps a été racheté. Un autre investissement a été important pour la commune, c'est l'acquisition de bâtiments ruraux Rue du Mont et de 1 hectare et demi de terrain au cœur du bourg. Ces achats fonciers ont permis la création de la salle d'exposition et aussi l'aménagement de locaux techniques. Cette réserve pourra permettre de nombreux autres développements, tel par exemple la création d'un nouveau lotissement ?

La vie communale n'a pas été oubliée pendant ces années, de nombreux services sont proposés aux familles, comme au point lecture, l'accès internet gratuit pour les habitants.

La création de l'Accueil de Loisirs était ambitieuse pour le Ham, mais justifiée, puisqu'il fonctionne toujours très bien.

La modernisation des locaux et l'acquisition de matériel innovant tel le tableau numérique ont aussi contribué au bon fonctionnement de l'école.

[...] La fonction de Maire est enrichissante et c'est une belle expérience. Durant ces années beaucoup d'investissements ont été réalisés, il n'y a pas eu d'augmentation des taxes locales et les finances sont saines. Le taux d'endettement communal reste modéré.

[...] Je remercie les membres du C.C.A.S., mes adjointes et adjoint, le Conseil Municipal, la secrétaire, les agents communaux, et toutes les personnes qui m'ont aidé pendant ces années. Je vous remercie tous d'avoir témoigné votre confiance à la municipalité durant ces 2 mandats.

REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas du mois de mars a été préparé par Nelly Gilet.

2 doyens dans l'assemblée : Marcel Delaurière, né en 1923, Maire-honoraire, et Germaine Garry, née en 1924.

Les photos du repas :



Les anciens membres du CCAS :
Olivier THEBAULT, Roland BLANC, Christian VALLEE, Brigitte HOULBERT, Mireille FORTIN,
Gilberte BOURGOIN, Marie-Thérèse LEPLARD, Joëlle DELAURIERE, Claude RONCIN.



NOUVEAUX HABITANTS

Marie-France COUTELLE et Norbert BOUTELOUP 8 Rue du Pont d'Aisne
Kévin RENAUD 6 rue de la Grotte
M.et Mme BARKER « Grand Houx »
M et Mme DAVIS et leur fils « La Boutevillière »

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Candice BROMAT, 4 Lotissement du Mont du Saule, 02 janvier
Noémie BOURNY, 4 Lotissement le Clos de l'Orme, 06 février
Julya THONNEL, 8 Lotissement de la Croix du Houx, 05 juin
Mano RICHARD, Les haies, 19 juillet

MARIAGE

Le samedi 10 mai ont été unis par le mariage : Koray OZUGULER et Adeline ROCHER.
Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur !



MENTIONS DE DECES

	Né(e)		Décédé(e)	
	le	à Le Ham	le	à
Alain MERIENNE	7 sept 1941	Le bourg	11 janv	LORIENT(Morbihan)
Michel THÉBAULT	27 sept 1947	La Foucaudière	27 janv	LAVAL (Mayenne)
Maurice DUVAL	12 juil 1920	Village des Haies	04 février	MAYENNE (Mayenne)
Marie Louise BALAVOINE	25 juin 1922	La Vallée	21 février	PARIS 18 ^{ème}
Marcelle PIEDNOIR	09 janv 1918	La Guérottière	18 avril	PRECIGNÉ (Sarthe)
Marie-Thérèse JANVIER	14 mars 1918	La ferme des Litières	24 avril	MAMERS (Sarthe)
Marthe CRISON veuve LEPLARD	08 janv 1916	La ferme du Pas	20 mai	JAVRON LES CHAPELLES (Mayenne)

TRANSCRIPTIONS DE DECES

Jean CHESNEAU « Laurière » décédé à MAYENNE (Mayenne)	le 12 février
Claude BRUSADELLI « La Chesnaie » décédé à MAYENNE (Mayenne)	le 12 mai
Sylvie PHILIPPOT épouse MARTIN « Chérance » décédée à LAVAL (53)	le 26 mai
Marcel MIGNON « Chérance » décédé à MAYENNE (Mayenne)	le 30 juin

MAISONS FLEURIES



LES RESULTATS POUR 2014 SONT :

Catégorie 1 - Maisons de bourg avec jardin :

M. et Mme Jean et Irène PICHEREAU 1^{er} prix (50€)

Catégorie 2 - Maisons de bourg avec cour, terrasse ou jardinet :

Mme Thérèse BRUNET, 1^{er} prix (50€)

Catégorie 3 - Décor floral sur façades :

Mme Nelly GILET 1^{er} prix (50€)

Mme Isabelle PICHEREAU 2^e prix (40€)

Catégories 4 - Maisons-fermes de campagne

M. et Mme Michelle et Claude FORTIN 1^{er} prix (50€)

M et Mme Jean-Claude et Jacqueline HIGUEZ 2nd prix (40€)

Mme Agnès CHESNEAU 3^e prix (30€)

Mme Patricia DOUILLET 4^e prix (20€)





Vous souhaitez vous inscrire, recopiez et donnez à la Mairie :

M. et/ou Mme.....Adresse :.....
 Participera(ont) au concours des maisons fleuries 2015 et années suivantes.
 En acceptant le règlement disponible à la Mairie sur demande.
 S'inscrit(vent) dans la catégorie 1/2/3/4 (entourer la mention utile).

A Le Ham, (date et signature)
 (joindre un RIB pour le règlement de la prime).

PHOTO MYSTERE

Reconnaissez-vous cette jolie vue ?



À L'HONNEUR

Olivia SIMON-GAMBERT et Xavier DUVIELH

Retrouvez des extraits du discours de Diane ROULAND pour le départ des deux enseignants.



« Nous sommes réunis ce soir pour remercier Olivia et Xavier qui ont réussi à obtenir leurs mutations vers d'autres communes. Nous tenions tous à ne pas les laisser partir sans leur avoir exprimé toute l'estime et le profond respect que nous avons pour leur travail mais aussi pour ce qu'ils représentent.

Olivia, Xavier, vous exercez une des missions les plus nobles qui soient : celle d'accompagner et de seconder nos enfants sur les chemins du savoir [...] et leur permettre de devenir des citoyens.

Pour nous, l'éducation doit être le souci de la communauté tout entière. Hilary Clinton a dit : « Il faut un village pour éduquer un enfant ». C'est comme cela que nous envisageons

l'action municipale autour de la scolarité et nous sommes également très investis dans toutes les activités extra scolaires, essentielles au plein épanouissement éducatif de nos enfants... [...] Je tiens à remercier les enseignants, mais aussi les délégués des parents au Conseil d'Ecole et les membres de l'Amicale Laïque qui soutiennent les projets scolaires, et en particulier Laurent qui a organisé ce pot de départ. Et, bien sûr, je remercie aussi les agents communaux qui assurent les temps périscolaires, le secrétariat et l'entretien des bâtiments.

Un remerciement particulier pour Olivia qui est arrivée cette année et qui a dû assurer les fonctions de Directrice. Elle a dû faire face à cette difficulté supplémentaire : devoir assurer une fonction sans vraiment y avoir été préparée. Après avoir enseigné à Villiers-Charlemagne, à Azé et dans des écoles de Laval, j'espère que cette expérience dans notre village ne vous a pas laissé un trop mauvais souvenir. Vous étiez loin de chez vous et j'espère que vous apprécierez vos nouvelles conditions de travail.

Arrivé en 2000 de Passais, après son service, Xavier est venu se perdre en Mayenne, au Ham. Il s'est investi dans de nombreux projets pendant ces 14 années : entre autres en danse, en arts plastiques, il a formé nos enfants à la sécurité routière et les a emmenés en sorties vélos avec l'aide de bénévoles. Il a aussi fait en sorte que nos enfants puissent aller en classes de mer et en classes de neige, leur laissant sans aucun doute des souvenirs incroyables. [...] Xavier, nous te remercions aussi d'avoir préparé au mieux nos enfants pour le collège car avec trois niveaux à gérer le plus souvent cela n'a pas dû être de tout repos. Tu as dû leur apporter toute l'attention nécessaire pour qu'ils progressent tous [...] Xavier, nous te souhaitons de continuer d'exercer aussi efficacement à la Rouaudière – ils ont beaucoup de chance de te recevoir – et j'espère que tu obtiendras rapidement un retour dans ta région pour faciliter ta vie de famille.

Comme tes collègues, tu es quasiment toujours présent aux soirées de l'Amicale, ce qui prouve votre implication dans la vie de notre commune. [...] Je ne suis sans doute pas la seule à avoir aimé travailler avec vous deux et nous tenions tous ici, à vous exprimer nos plus chaleureux remerciements pour ce que vous avez apporté aux enfants de notre commune et à leur famille... Nous vous souhaitons à tous les deux le meilleur, et une poursuite de carrière fructueuse et épanouissante. »

Les nouveaux professeurs à la rentrée seront : Mme Claire RIAUDEL (Directrice, CP et CE1) et Mme Krystalle TEMPLÉ (CE2, CM1 et CM2). Bienvenue à elles.

ECOLE

Une année riche en projets pour la classe de cycle 3 de l'école du Ham.

Après avoir travaillé en Histoire, les enfants se sont rendus début décembre à Jublains pour visiter les vestiges gallo-romains de notre département.

En musique, le projet « chant choral », mené par un d'adulte pendant 10 séances, a permis aux enfants de présenter leurs chants aux parents lors du grill de fin d'année.

En EPS, de nombreuses activités ont été réalisées cette année : l'activité vélo avec deux sorties sur route (une au mois d'octobre et une début juillet), le projet danse en partenariat avec Mayenne culture avec la participation aux rencontres « Danse à l'école » début avril à Mayenne, enfin la séquence de rugby menée au stade au mois de décembre avec une rencontre inter-écoles à Averton au mois de mai.





FETE COMMUNALE

Organisée par le Comité des fêtes

JEUDI 14 AOÛT : REPAS entrecôtes-frites (17€) à 20H30 à la salle socioculturelle sur réservation au 06-08-67-42-68 / Animé par AUGUSTE BERDANCIER

VENDREDI 15 AOÛT : Vide grenier – buvette/saucisses – Course cycliste à 14H30 – Animation pour enfants – Spectacle gratuit à 20H30 animé par NOËL MESLIER – Retraite aux flambeaux – Feu d'artifice

TARIFS COMMUNAUX

CELLULE REFRIGERANTE :

Hamois (particulier et association) :
Hors commune :

50€ (1 gratuité par an pour les associations)
70€

Caution : 85 €

SALLE D'EXPOSITIONS : (1bis rue du Mont)

Association hamoise

la semaine	20
le weekend	5

1 gratuité par an

Association hors commune et particuliers

la semaine	40
le weekend	20

Salle non nettoyée	85
Electricité (kWh)	0,3

Particuliers hors commune

Hors commune	10
--------------	----

(par jour)

Caution de 85€

PHOTOCOPIES ET FAX :

Noir et blanc : 0,20€ l'unité (A4) / couleur : 0,25€ l'unité (A4)
Noir et blanc : 0,40€ l'unité (A3) / couleur : 0,50€ l'unité (A3)

CIMETIERE :

Concession : 30€ les 30 ans ; 50€ les 50 ans.

Cavurne : 230€ les 30 ans ; 250€ les 50 ans.

Suite à toute vente, les emplacements devront être matérialisés au plus tard un an après la date de réservation.

NOUVEAUX TARIFS SALLE SOCIOCULTURELLE :

Mariage

Commune	155
Hors commune	190

Banquet (moins de 60 personnes)

Commune uniquement (demi-salle)	80
---------------------------------	----

Banquet

Commune	120
Hors commune	145

Vin d'honneur

Commune	50
Hors commune	60

Assemblée générale

Commune	35
Hors commune	40

Saint Sylvestre

Commune	165
Hors commune	310

Spectacle/ théâtre	70
Concours de belote (commune)	95
Café sépulture (vaisselle comprise)	35

Loto

Commune	95
Hors commune	110

Vaisselle cassée

verre/tasse	1,2
assiette ancien service	1,2
assiette nouveau service diam.260	10
assiette nouveau service diam.280	10
assiette à dessert nouveau service	8
saladier	5
plats / louche	5
carafe	3
soupière	6

Salle non nettoyée

	90
--	----

Electricité (kWh)

	0.4
--	-----

(AU 21 JUILLET 2014)

ECOLE :

Garderie 15€/an/ enfant et 10€ par enfant supplémentaire

Cantine 2.50€ le repas enfant, et 3.70 le repas adulte.

RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES DANS LA COMMUNE

INSCRITS : 307 - VOTANTS : 134 - BLANCS : 4 - EXPRIMES : 128

FORCE VIE (M.de BLIC) 4

LUTTE OUVRIERE (V. Hamon) 2

CHOISIR NOTRE EUROPE (I. Thomas) 14

LISTE EUROPE ECOLOGIE (Y. Jadot) 3

DEBOUT LA FRANCE (N. Dupont-Aignan) 2

POUR LA FRANCE (A. Cadec) 11

CITOYENS DU VOTE BLANC (R. Thieblemont) 2

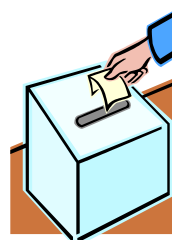
FRONT DE GAUCHE (M. Martin) 3

LISTE BLEU MARINE (G. Lebreton) 23

NOUVELLE DONNE (E. Poilane) 3

UDI MODEM (J. Arthuis) 59

NOUS CITOYENS (V. Richez-Lerouge) 2



épicerie de campagne le P'tit épicier



Courant août, le mardi de 16h à 16h30, place de l'église, Jacques BERNARD vous propose ses produits.

Vie quotidienne

DECHETERIE

Les bons gestes :

1. J'utilise des sacs réutilisables ou des cabas
2. J'appose l'autocollant « stop pub »
3. J'évite les produits jetables à usage unique
4. J'achète des produits pauvres en emballages
5. Je limite ma consommation de papier
6. Je composte à domicile mes résidus de cuisine et de jardin
7. Je lutte contre le gaspillage alimentaire
8. Je prolonge la durée de vie des biens d'équipement
9. Je favorise le réemploi des vêtements usagés
10. J'évite les produits contenant des substances dangereuses.

HORAIRES

JAVRON – LE ROC
Lundi, mardi, mercredi, vendredi
14h-17h
Samedi 14h -18h

VILLAINES – LE COUSIN
Tous les jours
8h45-12h et 13h45-17h

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes doivent passer dès leurs 16 ans en Mairie, l'attestation de recensement étant obligatoire pour passer des examens ou des concours. Amener : une pièce d'identité et le livret de famille.

CALENDRIER DES RANDONNEES



CALENDRIER DES RANDONNÉES PÉDESTRES 2014

Organisé par l'OFFICE de TOURISME de VILLAINES-LA-JUHEL
Responsable M. ROBINET ☎ : 02.43.03.31.61



AOÛT	Vendredi 15 :	Journée pédestre à Averton 26 km Départ 10h pour 10 km du site des Perles Prévoir un pique-nique dans la glacière Départ 13h30 du site des Perles
	Dimanche 31 :	Journée pédestre à Torcé-Viviers-en-Charnie 25 km Départ 8h30 parking de l'Europe à Villaines-la-Juhel pour covoiturage ou 9h30 place de l'église de Torcé-Viviers-en-Charnie 13 km pique-nique (dans le sac à dos) au Terte Ganne (Ste-Suzanne) retour à Torcé-Viviers-en-Charnie 13 km
SEPTEMBRE	Dimanche 14 :	Journée pédestre à Gesvres 23 km Départ 9h30 au Gasseau (St-Léonard-des-Bois 72) Randonnée sur St-Cénéri-le-Gerey 11 km Prévoir un pique-nique dans la glacière Départ 14h place de l'église de Gesvres 12 km
OCTOBRE	Dimanche 05 :	Journée pédestre au Ham 21 km Départ 9h30 place de l'église d'Hardanges 11 km Prévoir un pique-nique dans la glacière (étang de Bondy) Départ 14h place de l'église du Ham 10 km
	Dimanche 19 :	Courcé 15 km Départ 14h place de l'église de Courcé
NOVEMBRE	Dimanche 02 :	Villepail 12 km Départ 14h place de l'église de Villepail
	Dimanche 16 :	Loupfougères 12 km Départ 14h place de l'église de Loupfougères

Chers randonneurs, nos amis les chiens sont interdits en randonnées

BONNE BALADE A TOUS !

A VENDRE

PHOTOCOPIEUR COULEUR SHARP MX1800N
AVEC CHARGEUR DE DOCUMENTS : 500€



VIE ASSOCIATIVE

Certains bureaux ont changé, voilà les nouveaux...

COOPERATIVE D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE (CUMA)



Président : Charlie MAURICE, 06 86 98 72 66

Vice-président : Nicolas THEBAULT

Secrétaire : Olivier THEBAULT

Trésorier : Jean-Noël ROULAND

Trésorier adjoint : Eric VALLEE

SPORTING CLUB HAMOIS

Président : Patrick BLANC, Bellevue, 06-20-89-37-06 RE

Vice-président : Nicolas FOUASSIER

Secrétaire : Sylvie ROCHER

Trésorier : Frédéric BARRE

Membres : Florent BARBIER, Samuel BARBIER, Marina BARBIER, Jérôme BARRE, Jean-Louis BRINDEAU, Pascal FLECHARD, Dominique FOUASSIER, Christophe MEZIERE, Patrick



Vie culturelle

POINT LECTURE

Le point-lecture est ouvert les : **lundis (16h45-18h15) et les Samedis (10h30-12h00)**. Il est équipé d'un ordinateur avec un accès à internet gratuit et réglementé.

SALLE D'EXPOSITIONS 1bis rue du MONT (route d'Hardanges)

Vous désirez exposer vos œuvres, ou connaissez quelqu'un qui serait intéressé, contactez Cecilia Cerredo (06 13 66 89 85).

Un atelier de dessin/croquis est proposé le jeudi soir de 19h à 21h à partir du 19 septembre 2014. Tarif : 8€ la séance. Inscriptions auprès de Cecilia Cerredo (cillabella@free.fr).

Numéros utiles

Salle socioculturelle : 02 43 03 99 58

Ecole : 02 43 03 94 77

Mme MALNUIT, aide à domicile, « la Rousselière », tél : 02-43-03-33-89.

Assistantes maternelles : Mme BROMAT, « 4 lot Mont du Saule », tél : 02-43-00-54-71 et Mme THEBAULT, « les Gouhonnières », tél : 02-43-03-91-30.

Service garde eau (astreinte) Villaines la Juhel : 06.08.10.28.34

ou Le Horps : 02.43.03.94.71 Joël PHILIPPE 06.07.94.33.62

Garderie : 02 43 03 29 29

Stade municipal : 02-43-03-99-59

Artisans et Commerçants

CAFE BRASSERIE GILET (restaurant)

5 rue principale

Tél. : 02-43-03-97-06

LAVALEUR CONCEPT HABITAT

(Fabrication-meubles-cuisines)

« Bellevue » Tél.: 02-43-03-97-26

Fax : 02-43-03-95-79

M. Et Mme BARKER (gîte 4 personnes et cours d'anglais)

« Le Grand Houx »

Tél : 02-43-11-36-16

06-71-54-32-46

SA SALIN AGRICULTURE 53

Route de Villaines

Tél. : 02-43-03-97-76

Fax : 02-43-03-97-37

LAVALEUR CHRISTIAN

Travaux agricoles

« le Chêne Buin »

Tél. : 02-43-03-98-63

TRANSPORT MEUNIER

« la Gare »

Tél. : 02-43-03-76-82

Fax : 02-43-03-47-82

Jean-Marie BARBIER

(vente porcs au détail)

« Millepertuis »

Tél. : 09-62-37-88-75

Emmanuel DOUILLET

(plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...)

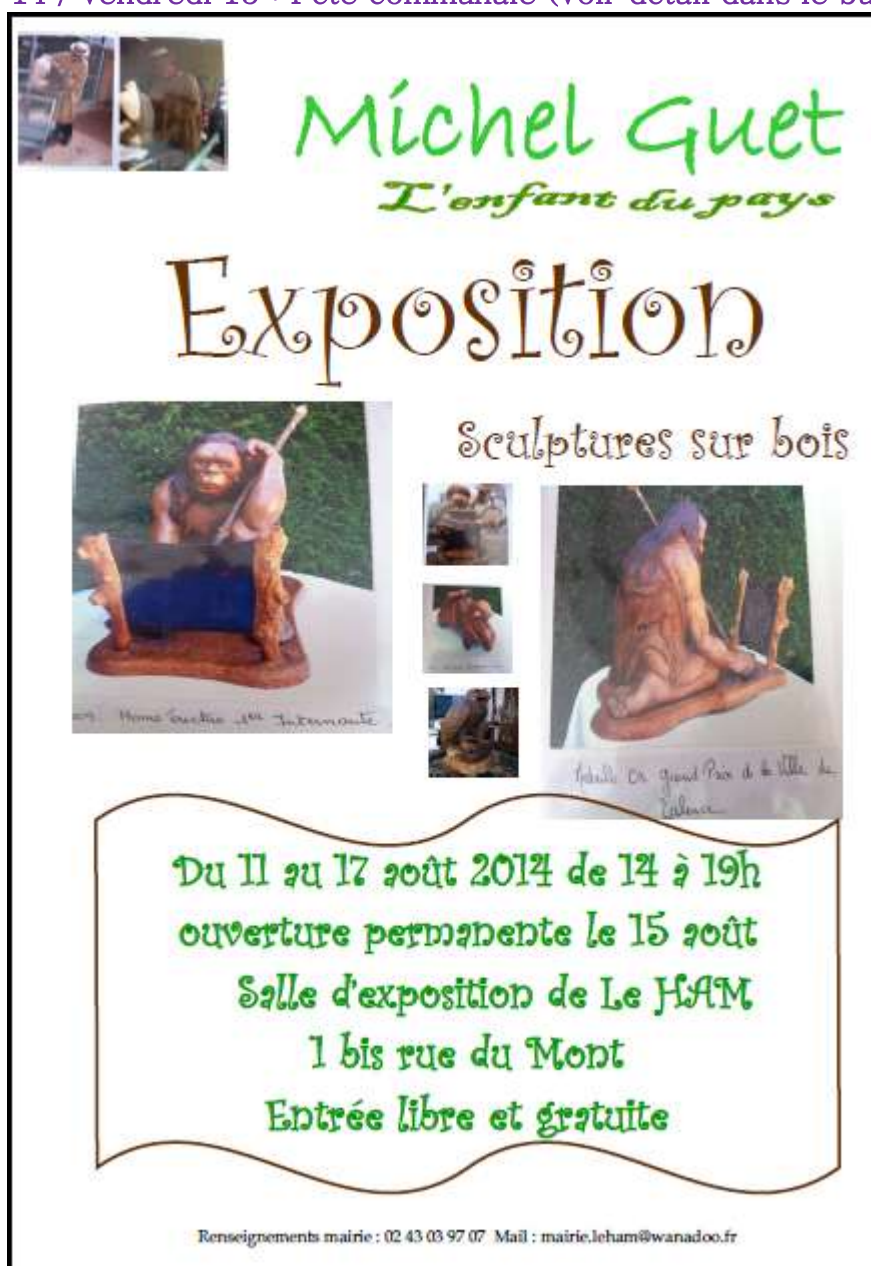
DJ import 53

Douillet Jean-Jacques

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Août

lundi 4 : Marche cantonale, Club des Bruyères
jeudi 14 / vendredi 15 : Fête communale (voir détail dans le bulletin)



Michel Guet
L'enfant du pays

Exposition
Sculptures sur bois

Du 11 au 17 août 2014 de 14 à 19h
ouverture permanente le 15 août
Salle d'exposition de Le HAM
1 bis rue du Mont
Entrée libre et gratuite

Renseignements mairie : 02 43 03 97 07 Mail : mairie.leham@wanadoo.fr

mardi 26 : Repas du Club des Bruyères

Octobre

mardi 21 : 2^{ème} concours de belote, Club des Bruyères

Novembre

mardi 11 : Commémoration 11H à la Mairie, puis Monument aux Morts

Décembre

vendredi 19 : Marché de Noël du Comité des fêtes

Janvier 2015

Samedi 10 : Vœux de la Municipalité, 11H, salle socioculturelle